

ARRÊTÉS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES
31470

ARRETE MUNICIPAL N° 04/20
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LE STATIONNEMENT
SUR LES PLACES RESERVEES AUX COMMERCES PLACE DE LA POSTE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre l'emménagement d'un riverain place de la poste,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

- Les trois places de parking réservées aux commerces place de la poste seront bloquées vendredi 17 janvier 2020 de 14H00 à 20H00

Article 2 :

- Deux barrières devront être positionnées pour indiquer cette disposition, un périmètre de sécurité devra être délimité pour empêcher les piétons de passer mais la voie de circulation devra être maintenue.

Article 3 :

- Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :
- Au commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys,

Fait à SAINTE-FOY DE PEYROLIERES,
Le 13 janvier 2020
Le Maire,
François VIVES

